

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Samuel Duchesne

<https://www.cadre21.org/membres/970f16779ed559f32d44fd20>

Date d'obtention : 2022-02-23 19:24:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dans la majeure partie des cas je prend ma trousse Sexto et je suis les étapes à l'intérieurs. La première personne qui dénonce l'acte doit se sentir encadré et supporté dans sa démarche.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va tout changer. Car, si un cas surgit je vais savoir maintenant comment bien agir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas dire de commentaire personnelle ou de jugement envers les jeunes. Agir rapidement et efficacement.

Les circonstances entourant les gestes posés la nature des images/vidéos et les intentions des personnes impliquées